REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 31 JANVIER 2024

Nombre de membres Nombre de membres Nombre de délégués :
du Comité Syndical qui se trouvent en - présents : 13
du Syndicat 21 fonction 21 - représentés : 3
TOTAL 16

L'an deux mille vingt quatre, le 31 janvier à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
M. Alexandre GONCALVES M. Julien HAEGY Mme Chantal JEANPERT M. Jean-Luc SCHICKELE M. Pierre THIELEN	- M. Marc HOFFSESS M. Jean HUMANN - M. Pierre OZENNE - M. Laurent ULRICH	

Membres représentés :

M. Eric FRANCHET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES.

M. Jean-Louis BATT du SDEA,

ayant donné procuration à M. Jean-Bernard PANNEKOECKE.

M. Pierre BURTIN du SDEA,

ayant donné procuration à Mme Michèle ESCHLIMANN.

Excusés:

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

M. Thierry SCHAAL de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

M. Alain JEROME du SDEA.

OBJET: FINANCES – CONTRIBUTIONS DES MEMBRES 2024

N° 24-113

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L. 2312-1 à L. 2312-4 et L. 2313-1 et suivants ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération n° 23-103 du 6 décembre 2023 portant débat général d'orientations budgétaires ;

VU le projet du Budget Primitif de l'exercice 2024, diffusé à l'ensemble des membres du comité syndical ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

à l'unanimité

fixe

les contributions des membres du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig pour l'année 2024, comme suit :

Eurométropole de Strasbourg	120 000 €
Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig	120 000 €
SDEA	120 000 €
TOTAL	360 000 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Luc SCHICKELE

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/02/2024

Publié le : 01/02/2024